



(OIT)

du 26.05.2016

*L'Office fédéral de la communication,
arrête:*

I

L'annexe 2 ainsi que 5 de l'ordonnance de l'OFCOM du 26 mai 2016 sur les installations de télécommunication sont modifiées conformément aux textes ci-joint.

II

La présente ordonnance entre en vigueur le 2ieme avril 2019.

xx.xx.2018

Office fédéral de la communication:
Philippe Metzger

Annexe 2¹
(art. 2, al. 1)

Prescriptions techniques applicables aux interfaces, conformément à l'art. 3, al. 1, OIT²

N°	Titre du document	Edition
RIR0000	Prescription technique d'interface: document de base	9
RIR0101	Communication aéronautique	8
RIR0102	Navigaton aéronautique	7
...		
...		
RIR0105	Télémetrie/télécommandes aéronautiques	2
RIR0201	Emetteurs de radiodiffusion terrestre	13
RIR0203	Installations auxiliaires à la radiodiffusion (SAP/SAB et ENG/OB)	19
RIR0301	Faisceaux hertziens point à multipoint	9
RIR0302	Faisceaux hertziens point à point	23
RIR0501	Téléphonie digitale cellulaire	16
RIR0503	Téléphones sans fil	8
RIR0504	Equipements radio pour services d'urgence	10
RIR0506	Installations de recherche de personnes (pager)	8
...		
...		
RIR0702	Sondes météorologiques	6
RIR0703	Radars météorologiques	7
RIR0705	Wind-Profiler	5
RIR0806	Stations terriennes fixes de communication par satellite (FSS)	12
RIR0808	Stations terriennes mobiles de communication par satellite (MSS)	14
RIR0809	Systèmes de radionavigation par satellite (RNSS)	3
...		
...		
RIR1003	Recherche, suivi et acquisition de données	14
RIR1004	Radiorepérage	14
RIR1005	Applications inductives	12
RIR1006	Applications sans fil dans le domaine de la santé	16
RIR1007	Télécommandes de modèles réduits	8
RIR1008	Applications à courte portée non spécifiques	17

¹ Nouvelle teneur selon le ch. I al. 1 de l'O de l'OFCom du 3 juil. 2018, en vigueur depuis le 1^{er} août 2018 (RO **2018** 2685).

² Les prescriptions applicables aux interfaces peuvent être obtenues auprès de l'Office fédéral de la communication, 44, rue de l'Avenir, case postale, 2501 Bienne, ou consultées sur son site à l'adresse suivante: www.ofcom.ch > L'OFCom > Bases légales > Pratique en matière d'exécution > Appareils et installations > Prescriptions techniques d'interface (RIR).

N°	Titre du document	Edition
RIR1009	Microphones sans fil	23
RIR1010	Systèmes de transmission de données à large bande	14
...		
RIR1012	Télématique des transports et du trafic (TTT)	12
RIR1013	Applications audio sans fil	15
RIR1021	Télécommande, transmission de données et télémétrie à puissance élevée	11
...		
RIR1023	Applications à bande ultra large (UWB)	9
RIR1101	Equipements radioamateurs	12
RIR1102	Equipements radio CB	8
...		

Annexe 5³
(art. 4, al. 2, et 6)

Prescriptions techniques et administratives diverses

N°	Titre du document ⁴	Edition
PTA 5.1 (art. 6)	Prescriptions techniques et administratives concernant les installations de télécommunication filaires utilisant la technologie des courants porteurs en ligne (CPL).	4
PTA 5.2 (art. 4, al. 2)	Prescriptions techniques et administratives applicables aux installations de radiocommunication destinées à être exploitées pour assurer la sécurité publique par des autorités: installations perturbatrices dans les établissements d'exécution des peines.	2
PTA 5.3 (art. 4, al. 2)	Prescriptions techniques et administratives applicables aux installations de radiocommunication destinées à être exploitées pour assurer la sécurité publique par des autorités: installations perturbatrices mobiles pour les autorités de police et d'exécution des peines.	2
PTA 5.4 (art. 4, al. 2)	Prescriptions techniques et administratives applicables aux installations de radiocommunication destinées à être exploitées pour assurer la sécurité publique par des autorités: installations de localisation, de surveillance et de communication exploitées par les autorités de police et de poursuite pénale.	1

³ Mise à jour selon le ch. I al. 2 de l'O de l'OFCOM du 3 juil. 2018, en vigueur depuis le 1^{er} août 2018 (RO **2018** 2685).

⁴ Ces prescriptions techniques et administratives peuvent être obtenues auprès de l'Office fédéral de la communication, rue de l'Avenir 44, case postale, 2501 Bienne ou consultées sur son site à l'adresse suivante: www.ofcom.ch > L'OFCOM > Bases légales > Pratique en matière d'exécution > Appareils et installations > Autres prescriptions.